

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU MARDI 2 AVRIL 2024**

--==oOo==--

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance s'est réuni sous la présidence de Madame PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 mars 2024.

Membres composant le Conseil d'Administration : -----13  
Membres en exercice : -----12  
Membres présents et/ou représentés :-----10  
Membres absents : -----2

**Secrétaire de séance :**

Mme CHATIGNON, Directrice du CCAS.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme PONZIO-REFATTI, Mme YILMAZ, M. FREMIN, Mme BIENTZ, M. CHRETIEN,  
Mme COMBES, Mme TESTE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI  
Mme DIAS donne pouvoir à Mme YILMAZ  
Mme BRECHU donne pouvoir à M. CHRETIEN

**ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :**

Mme COSTA  
Mme PONCHARD

*Mme PONZIO-REFATTI ouvre la séance à 18h30*

Mme PONZIO-REFATTI informe les membres du Conseil de sa participation à la célébration des 100 ans d'une Nocéenne bénéficiaire du service d'aide à domicile du CCAS. Un moment de partage émouvant avec les responsables et l'agent social.

Mme PONZIO-REFATTI rappelle que le Procès-verbal de la séance du mardi 7 mars 2024 a été adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Madame la Présidente n'ayant reçu aucun commentaire de la part des membres du Conseil d'administration, le Procès-Verbal a été adopté et publié en l'état.

Madame la Vice-Présidente passe à l'ordre du jour.

## I. COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

L'étude des bordereaux de titres de recettes et de dépenses, des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et des écritures d'ordre fait ressortir les soldes d'exécution suivants :

Résultat de clôture en fonctionnement :	59 444.91 €
Résultat de clôture en investissement :	13 359.38 €
Solde d'exécution :	72 804.29 €

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, par 9 voix pour et 1 abstention**

- **ADOpte** le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2023 du budget principal.

## II. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal, conforme au compte de gestion du Receveur, se décompose ainsi :

### **COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023 BUDGET PRINCIPAL**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>REALISE</b>	<b>REPORTS</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES (1)	751 909.66	0	751 909.66
DEPENSES (2)	719 524.06	0	719 524.06
<b>Résultat de l'exercice 2023 (1)-(2)=(3)</b>	<b>32 385.60</b>	<b>0</b>	<b>32 385.60</b>
RESULTAT REPORTE 2022 (4)		27 059.31	27 059.31
<b>Résultat de clôture 2023 (3)+(4)</b>			<b>59 444.91</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>REALISE</b>	<b>REPORTS</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES (5)	5 453.34	0	5 453.34
DEPENSES (6)	5 740.77	0	5 740.77
<b>Résultat de l'exercice 2023 (5)-(6)=(7)</b>	<b>- 287.43</b>	<b>0</b>	<b>- 287.43</b>
RESULTAT REPORTE 2022 (8)		13 646.81	13 646.81
<b>Résultat de clôture 2023 (7)+(8)</b>			<b>13 359.38</b>
<b>TOTAL (fonct. + invest.)</b>	<b>REALISE</b>	<b>REPORTS</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES (1)+(5)	757 363.00	0	757 363.00
DEPENSES (2)+(6)	725 264.83	0	725 264.83
<b>Résultat de l'exercice 2023 (3)+(7)=(9)</b>	<b>32 098.17</b>	<b>0</b>	<b>32 098.17</b>
RESULTAT REPORTE 2022 (4)+(8)=(10)		40 706.12	40 706.12
<b>Résultat de clôture 2023 (9)+(10)</b>			<b>72 804.29</b>

Le résultat de clôture de l'exercice 2023, reprenant les résultats reportés et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2022, est arrêté à la somme de **72 804.29 euros**.

*Mr FREMIN souhaite connaître le montant des aides attribuées au titre des réductions de cantine pour cette année et l'année précédente. En effet, sur les statistiques fournies cet élément ne figure pas.*

*Mme PONZIO-REFATTI précise que le montant accordé en 2023 était de 5 532 € et de 4 465 € en 2022.*

*Mme BIENTZ demande des explications sur le montant du compte 6218 : il s'agit du remboursement à la ville du salaire de Mme BROSSARD, agent détaché en 2023 sur le CCAS au service d'aide à domicile et intégré en janvier 2024.*

*Mr FREMIN s'étonne du montant important de l'excédent dégagé en 2023.*

*Mme PONZIO-REFATTI explique que la subvention de la ville l'an passé a été augmentée de 30 000 € pour faire face à une montée en charge des demandes d'aides financières diverses (cantines, allocations hivernales, secours...). Malheureusement ce montant n'a pas été entièrement utilisé et ce malgré la communication faite auprès des familles. Depuis janvier 2024, le CCAS a également mis en place une permanence le dernier vendredi du mois à la MCJ afin d'aller au devant des familles ayant des difficultés à se déplacer. Pour le moment, on note peu de fréquentation sur cette permanence.*

*Mme PONZIO-REFATTI rappelle également l'existence des permanences du CIDFF.*

*Mr FREMIN souhaiterait un bilan détaillé de ces permanences. Mme YLMAZ précise que ces éléments figurent sur le rapport « égalité hommes/femmes ». Mr FREMIN souhaiterait néanmoins que le CIDFF adresse un bilan détaillé au CCAS.*

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, sans la participation de Madame la Vice-Présidente, par 7 voix pour et 1 abstention,**

*Monsieur FREMIN explique son vote par son incompréhension par rapport au montant de l'excédent de l'exercice 2023.*

- **ADOPTE** le compte administratif du budget principal du CCAS de l'exercice 2023 tel que présenté.
- **DECLARE** la conformité du compte administratif du budget principal avec le compte de gestion du Receveur.

### **III. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Le compte administratif 2023 du budget principal se décompose de la façon suivante :

<b>INTITULES</b>	<b>RESULTAT</b>
Résultat de fonctionnement exercice 2023	32 385.60
Résultat antérieur reporté (2022)	27 059.31
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>59 444.91</b>
Résultat d'investissement exercice 2023	- 287 43
Résultat antérieur reporté (2022)	13 646.81
<b>Résultat d'investissement à affecter</b>	<b>13 359.38</b>

RESULTAT CUMULE	72 804.29
-----------------	-----------

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, par 7 voix pour et 1 abstention

- **CONFIRME** l'affectation des résultats de l'exercice 2023 s'élevant à :

Compte 001 : 13 359.38 €

Compte 002 : 59 444.91 €

#### **IV. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL**

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

*Mr FREMIN souhaiterait qu'une campagne de promotion du CCAS soit réalisée afin de faire connaître davantage les actions du CCAS.*

*Mr FREMIN a des difficultés à estimer les besoins des familles du fait de l'augmentation régulière de l'excédent.*

*Mr FREMIN tient toutefois à féliciter les agents du CCAS pour leur travail.*

Après l'exposé du projet de budget, le Conseil d'Administration, par 9 voix pour et 1 abstention,

*Mr FREMIN explique son vote pour les mêmes raisons que celles exprimées précédemment.*

- **VOTE** le budget primitif 2024 équilibré, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Chapitre	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011	Charges à caractère général	69 100.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	698 145.00
65	Autres charges de gestion courante	33 200.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>800 445.00</b>
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 500.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 500.00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>804 945.00</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	129 690.00
74	Dotations, subventions et participations	615 300.00
75	Autres produits de gestion courante	510.00
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>745 500.00</b>
002	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	59 445.00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>804 945.00</b>

Chapitre	SECTION DE D'INVESTISSEMENT	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	4 359.38
21	Immobilisations corporelles	13 500.00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 859.38</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 500.00
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 500.00</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	13 359.38
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 859.38</b>

## V. COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

L'étude des bordereaux de titres de recettes et de dépenses, des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et des écritures d'ordre fait ressortir les soldes d'exécution suivants :

Résultat de clôture en fonctionnement :	43 691.17 €
Résultat de clôture en investissement :	6 466.97 €
Solde d'exécution :	50 158.14 €

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2023 du budget annexe du SSIAD.

## VI. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Le compte administratif de l'exercice 2023 du SSIAD, conforme au compte de gestion du Receveur, se décompose ainsi :

### **COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023 BUDGET ANNEXE DU SSIAD**

FONCTIONNEMENT	REALISE	REPORTS	TOTAL
RECETTES (1)	354 510.52	0	354 510.52
DEPENSES (2)	339 205.48	0	339 205.48
<b>Résultat de l'exercice 2023 (1)-(2)=(3)</b>	<b>15 305.04</b>	<b>0</b>	<b>15 305.04</b>
RESULTAT REPORTE 2022 (4)		28 386.13	28 386.13

<b>Résultat de clôture 2023 (3)+(4)</b>			<b>43 691.17</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	REALISE	REPORTS	TOTAL
RECETTES (5)	196.00	0	196.00
DEPENSES (6)	0	0	0
<b>Résultat de l'exercice 2023 (5)-(6)=(7)</b>	196.00	0	<b>196.00</b>
RESULTAT REPORTE 2022 (8)		6 270.97	6 270.97
<b>Résultat de clôture 2023 (7)+(8)</b>			<b>6 466.97</b>
<b>TOTAL (fonct.+invest.)</b>	REALISE	REPORTS	TOTAL
RECETTES (1)+(5)	354 706.52	0	354 706.52
DEPENSES (2)+(6)	339 205.48	0	339 205.48
<b>Résultat de l'exercice 2023 (3)+(7)=(9)</b>	<b>15 501.04</b>	0	<b>15 501.04</b>
RESULTAT REPORTE 2022 (4)+(8)=(10)		34 657.10	34 657.10
<b>Résultat de clôture 2023 (9)+(10)</b>			<b>50 158.14</b>

Le résultat de clôture de l'exercice 2023, reprenant les résultats reportés et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2022, est arrêté à la somme de **50 158.14 euros**.

*Mme BIENTZ demande si l'excédent est lié à la vacance de poste de l'IDEC.*

*Mme PONZIO-REFATTI confirme l'absence d'IDEC sur 6 mois qui a engendré une dépense de personnel moindre.*

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, sans la participation de Madame la Vice-Présidente, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le compte administratif du budget du SSIAD de l'exercice 2023 tel que présenté.
- **DECLARE** la conformité du compte administratif du budget du SSIAD avec le compte de gestion du Receveur.

## **VII. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)**

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Le compte administratif 2023 du budget annexe du SSIAD se décompose de la façon suivante :

INTITULES	RESULTAT
Résultat de fonctionnement exercice 2023	15 305.04
Résultat antérieur reporté (2022)	28 386.13
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>43 691.17</b>
Résultat d'investissement exercice 2023	196.00
Résultat antérieur reporté (2022)	6 270.97
<b>Résultat d'investissement à affecter</b>	<b>6 466.97</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>50 158.14</b>

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'affectation des résultats de l'exercice 2023 s'élevant à :

Compte 001 : 6 466.97 €

Compte 002 : 43 691.17 €

### **VIII. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

*Mr FREMIN demande si les frais de déplacements concernent la rémunération du personnel et si le temps de trajet entre 2 patients est inclus dans le temps de travail.*

*Mme PONZIO-REFATTI précise qu'effectivement les déplacements sont inclus dans le temps de travail et que les agents perçoivent également des indemnités kilométriques et bénéficient d'une carte essence.*

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2024 équilibré du SSIAD, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Chapitre	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011	Charges à caractère général	8 600.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	397 000.00
016	Dépenses liées à la structure	1100.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>406 700.00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>406 700.00</b>
017	Produits de la Tarification	363 008.83
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>363 008.83</b>
002	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	43 691.17
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>406 700.00</b>
Chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2024
21	Immobilisations corporelles	7 270.97
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 270.97</b>
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>
29	Matériel de bureau	1 000.00
001	Solde d'exécution positif reporté	6 270.97
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 270.97</b>

## **IX. ALLOCATION HIVERNALE**

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Le CCAS accorde une allocation hivernale une fois par an aux personnes âgées aux ressources modestes selon les critères suivants :

- être retraité
- être domicilié à Neuilly-Plaisance depuis 1 an
- être propriétaire ou locataire de son logement
- percevoir des ressources mensuelles inférieures à (déduction faite des frais liés au logement) :
  - o 1 012.02 € pour une personne seule
  - o 1 571.16 € pour un couple

*Mr CHRETIEN demande si on prend en compte les personnes à charge.*

*Mme PONZIO-REFATTI répond que cette aide n'étant attribuée qu'aux personnes retraitées, la question ne s'est jamais posée.*

*Mr FREMIN demande à quel moment de l'année les personnes peuvent solliciter cette aide.*

*Mme PONZIO-REFATTI répond qu'aucune période n'étant précisée, elle peut être demandée pour la durée de l'année budgétaire.*

*Mr FREMIN propose de réfléchir à étendre le bénéfice de cette aide aux autres catégories de demandeurs.*

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, par 9 voix pour et 1 abstention,**

- **APPROUVE** la mise en place d'une allocation hivernale d'un montant de 125 € pour l'hiver 2023/2024 aux personnes âgées aux ressources modestes.
- **PRECISE** que la dépense sera imputée au compte 65138, du budget du CCAS.

## **IV. ACCEPTATION D'UN DON EXCEPTIONNEL AU CCAS**

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

L'article L 123-8 du code de l'action sociale et des familles autorise le président du Centre Communal d'Action Sociale à accepter à titre conservatoire, des dons et des legs.

L'article L 123-25 du même code précise que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre notamment les ressources propres provenant des dons et legs qui lui sont faits.

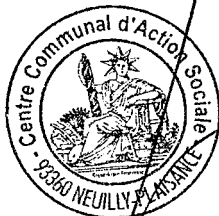
Considérant que Madame ROUSSELET Arlette a effectué un don d'un montant de deux cent vingt euros (220 €) au CCAS,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don en chèque de Madame ROUSSELET Arlette d'un montant de deux cent vingt euros (220 €).
- **AFFECTE** ce montant en recettes au compte 756 du budget 2024 du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Christian DEMUYNCK  
Maire  
Président du CCAS



Brigitte CHATIGNON  
Secrétaire

*Date de publication :*  
*Consultable à l'accueil de la Mairie*

Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 10 / 2024